

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mars 2025

COMMISSION DE GOUVERNANCE DES INSCRIPTIONS (CoGI) : ÉTAT DES LIEUX À L'ISSUE DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EN 1^{re} SECONDAIRE

À l'issue de la période réglementaire d'inscription en 1^{re} secondaire pour la rentrée scolaire 2025-2026, 92,66 % des élèves sont inscrits dans l'école de leur première préférence. 2,71 % (1 342 élèves) restent toutefois en liste d'attente et participeront à la phase d'inscriptions chronologiques dès le 14 avril. La Commission de Gouvernance des Inscriptions (CoGI) accompagne les familles concernées et assure un suivi jusqu'à la rentrée.

Les chiffres entre parenthèses dans le communiqué de presse ci-dessous concernent l'année 2024 (élèves en 6^e primaire dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Quelques chiffres avant la période d'inscription :

- 52 541 (53 307) formulaires uniques d'inscription (FUI) initialement générés.
- 480 (480) écoles secondaires organisant un premier degré commun : 116 (117) en Région bruxelloise et 364 (363) en Région wallonne.
- 59 598 (59 910) places en 1^{re} année commune déclarées disponibles au 17 janvier 2025.

Écoles présumées incomplètes :

241 (242) écoles (50 % de l'ensemble des écoles) répondaient aux conditions pour être présumées incomplètes et ont souhaité se voir appliquer ce statut. Une école présumée incomplète peut confirmer une inscription dès le dépôt du FUI durant la période d'inscription.

15 599 élèves (31,53 %) ont été inscrits directement (14 403, soit 28,85 % en 2024).

Résultats à l'issue de la période d'inscription (27 janvier – 14 février 2025) :

49 481 (49 924) parents ont introduit le FUI de leur enfant dans l'établissement de leur 1^{re} préférence. Chaque école a ensuite encodé les demandes d'inscription dans l'application de gestion des inscriptions.

À l'issue de la période d'inscription, 96 (100) écoles étaient complètes : 44 (47) à Bruxelles, 52 (53) en Wallonie.

Parmi ces 96 écoles, 4 écoles présumées incomplètes ont reçu une demande plus importante que leur offre. Comme le prévoit la législation, ces écoles ont pu accepter toutes les demandes sans devoir recourir à un classement.

Pour les 92 autres écoles complètes, un classement a dû être réalisé. Elles ont pu attribuer 80 % des places déclarées et ont confié à la CoGI l'attribution du solde de places disponibles :

- 43 038 (43 398) élèves directement inscrits dans l'établissement de leur 1^{re} préférence.
- 6 443 (6 526) élèves concernés par le classement complémentaire de la CoGI.

Dès la fin de la période d'inscription, les parents ont été informés de la situation de leur enfant. Pour les 43 038 élèves ayant obtenu une place dans leur 1^{re} préférence, le processus d'inscription s'est donc terminé.

Classement complémentaire de la CoGI :

L'Administration a vérifié les volets confidentiels des 6 443 élèves concernés par le classement de la CoGI.

Pour réaliser son classement, la CoGI dispose du pourcentage de places disponibles dans les écoles complètes et de celles restées vacantes dans les écoles incomplètes. Le classement est réalisé en optimisant les préférences, c'est-à-dire en tentant d'attribuer à chaque élève l'école de sa meilleure préférence.

En sa séance du **11 mars 2025**, la CoGI a validé son classement :

- 2 810 élèves supplémentaires ont obtenu leur 1^{re} préférence.
- 2 291 élèves ont obtenu une place dans l'une des écoles de leur volet confidentiel et se retrouvent en liste d'attente dans leurs écoles de meilleures préférences.
- 1 342 élèves sont uniquement en liste d'attente dans l'ensemble des écoles de leur volet confidentiel.

Les parents sont informés par courrier de la situation de leur enfant à l'issue de ce classement. Ceux qui en ont fait la demande en ont reçu une copie avancée par courriel dès le mardi 11 mars.

Au total, à ce jour :

- 92,66 % (**92,53 %**) des élèves sont inscrits dans leur 1^{re} préférence (82,57 % à Bruxelles et 95,89 % en Wallonie).
- 96,73 % (**96,58 %**) ont obtenu une place dans l'une de leurs 3 premières préférences.
- 97,29 % (**97,16 %**) dans l'une de leurs préférences.
- 2,71 % (**2,84 %**) sont uniquement en liste d'attente.
Il y a donc 1 342 élèves (**1 416**) uniquement en liste d'attente : 927 (**995**) visent des écoles bruxelloises et 415 (**437**) des écoles wallonnes. Parmi ces 1 342 élèves, 758 sont domiciliés à Bruxelles, 412 en Wallonie, 165 en Flandre et 7 à l'étranger.

Lundi 14 avril : reprise des inscriptions chronologiques

Ces élèves pourront participer aux inscriptions dites « chronologiques » à partir du 14 avril 2025. Ils pourront s'inscrire dans une école qui dispose de places à l'issue du classement de la CoGI. Ils pourront également s'inscrire dans plusieurs écoles dans lesquelles la liste d'attente serait réduite.

Actuellement, 338 (**327**) écoles disposent de 11 912 places (1 412 à Bruxelles, 10 500 en Wallonie).

La situation peut être consultée sur <https://inscription.cfwb.be>.

Prochaines étapes :

- Dès réception de l'information relative à la situation de leur enfant, s'ils estiment relever d'une circonstance exceptionnelle ou d'un cas de force majeure susceptible d'amener la CoGI à revoir son classement, les parents disposent de dix jours ouvrables scolaires pour introduire une demande motivée. La CoGI examinera l'ensemble de ces demandes d'avril à juin.

- L'Administration actera les éventuels désistements (places obtenues ou en liste d'attente) à la suite de la réception des bulletins de renonciation complétés par les parents.
- Si elles en ont la possibilité, certaines écoles pourraient proposer l'ouverture de places supplémentaires.
- Vers la mi-juillet, l'Administration désinscrira les élèves qui n'ont pas obtenu le CEB et pour lesquels aucun recours n'a été introduit.

La CoGI est consciente des difficultés de certaines familles et de la déception qui peut naître de la situation des demandes d'inscription, pour les élèves autant que pour les parents et leurs proches. Elle rappelle que le service d'aide aux inscriptions se tient à la disposition de toutes et tous pour trouver des possibilités supplémentaires d'inscription.

La CoGI invite les parents à consulter régulièrement le site <https://inscription.cfwb.be> ou à contacter le n° vert (gratuit) 0800 188 55 ou l'adresse inscription@cfwb.be.

Contact presse :

Service Communication de l'Administration générale de l'Enseignement
02 690 80 31
age.presse@cfwb.be